

## RAPPORT DE BRANCHE

# Parution de l'édition 2025 (données sur 2024)

L e rapport de branche 2025 sur les données sociales de l'année 2024 et les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui répond à l'obligation légale des branches professionnelles, est paru. Cette nouvelle édition s'appuie sur un échantillon de 131 SPSTI, représentant 17 316 personnes physiques, soit 91 % des effectifs de la branche (hors spécialistes BTP).

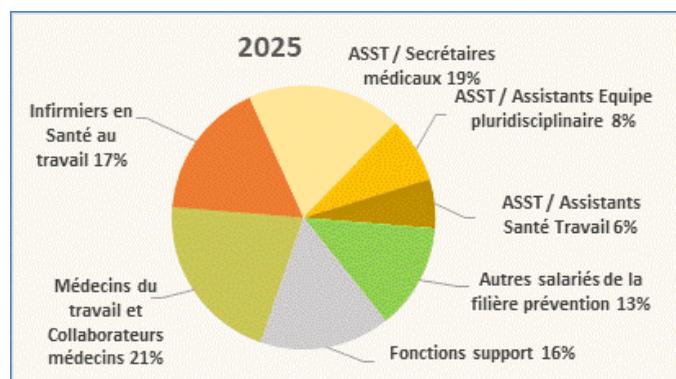
### 19 100 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour 17 747 ETP

Hors spécialistes du BTP, les effectifs de la branche sont en progression de + 2 % par rapport à 2024.

Le nombre de médecins s'élève à 3 935 en personnes physiques, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (médecins du travail et collaborateurs médecins), et à 3 362 en équivalents temps plein. Les effectifs de l'ensemble des médecins salariés des SPSTI ont diminué de - 2 % en personnes physiques par rapport à 2024 et de - 1 % en ETP.

Parallèlement, le nombre d'infirmiers en santé au travail poursuit sa progression (+ 5 % en personnes physiques par rapport à 2024), de même que le nombre de préventeurs (+ 7 %).

### Répartition des salariés des SPSTI, en personnes physiques, par groupe d'emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2025



La structure des effectifs est relativement stable : comme les années précédentes, 53 % des effectifs sont âgés de 45 ans et plus, les femmes représentent 82 % des effectifs, la part des cadres s'élève à 40 % et 93 % des contrats sont des CDI. Cependant, le nombre de contrats à temps partiel diminue : il concerne 27 % des salariés en 2024, pour 32 % en 2022 et 36 % en 2020.

### 8,9 % de travailleurs handicapés en 2024

96 % des SPSTI de 20 salariés et plus déclarent employer au moins 1 travailleur handicapé et 42 % d'entre eux ont recruté au moins 1 travailleur handicapé en 2024. Globalement, les travailleurs handicapés représentent 8,9 % des effectifs des SPSTI de 20 salariés et plus. 15 % des SPSTI de 20 salariés et plus ont eu recours à des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec le secteur adapté ou protégé.

	2022	2023	2024
% de Services ayant recruté au moins 1 travailleur handicapé	37,3%	36,4%	42,3%
% de travailleurs handicapés dans les effectifs (ETP)	7,3%	7,9%	8,9%
% de Services ayant eu recours au secteur adapté ou protégé	19,7%	17,6%	14,9%
% de Services n'ayant pas à verser de contribution à l'AGEFIPH	85,6%	86,7%	87,0%

### Une augmentation de la masse salariale de 5,4 % en 2024

En 2024, la masse salariale (primes comprises, hors cotisations sociales) des SPSTI ayant répondu à l'enquête, et dont les données relatives à la masse salariale ont pu être exploitées, est évaluée à 861 millions d'euros, en progression de 5,4 % par rapport à 2023. Au niveau de la branche, en extrapolant sur les effectifs moyens de l'ensemble des SPSTI, la masse salariale peut être estimée autour de 950 millions d'euros.

Les notes globales de l'index égalité Femmes / Hommes publiées par le ministère du Travail montrent une amélioration de cet index entre 2023 et 2024.

## Moyenne, minimum et maximum des notes globales de l'index égalité Femmes / Hommes

D'après les données publiées sur le site internet du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Note globale	2023	2024
Nombre de Services avec une note calculable	52	55
Nombre de points maximum possible	100	100
Note moyenne	88,7	92,6
Note minimum	51	75
Note maximum	100	100

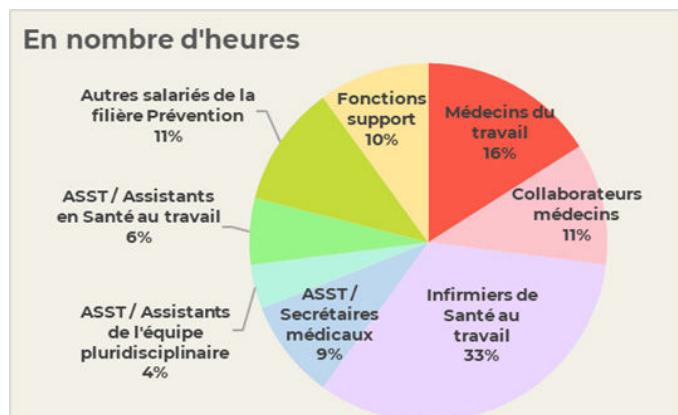
## 80 % de salariés bénéficiaires d'une formation en 2024

Avec un effort de formation de 4,4 % de la masse salariale, les SPSTI demeurent au-dessus des obligations légales.

Les dépenses moyennes de formation professionnelle s'élèvent à 2 169 € par salarié en 2024. Les contributions légales versées à l'URSSAF représentent 21 % de ces dépenses, les contributions conventionnelles et volontaires versées à l'OPCO Santé 9 %, la rémunération des bénéficiaires de la formation 32 %, les frais pédagogiques 30 %. Les autres dépenses (8 %) sont essentiellement constituées des frais de déplacements et de restauration.

Tous métiers confondus, 80 % des effectifs des SPSTI ont bénéficié d'au moins une formation en 2024. Les médecins (médecins du travail et collaborateurs médecins) représentent 23 % des salariés formés et 27 % des heures de formation, sachant qu'ils représentent 21 % des effectifs.

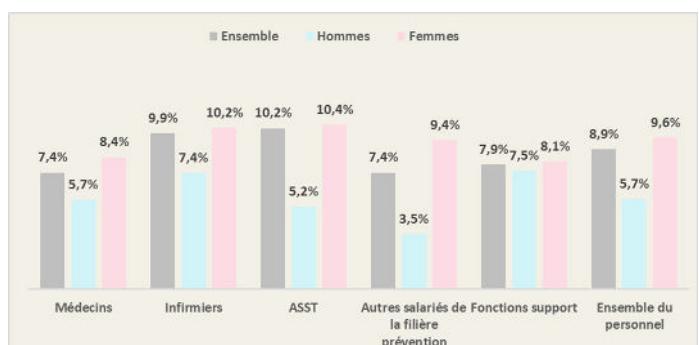
## Répartition des heures de formation par groupe d'emplois en 2024



## Un taux d'absentéisme de 9,6 % en 2024

En 2024, le taux d'absentéisme (nombre de jours d'absence rapporté au nombre de jours de travail total) est de 8,9 %, hors congés de maternité et de paternité. Il augmente de 0,7 points par rapport à 2023.

## Taux d'absentéisme selon le groupe d'emplois en 2024 et répartition entre les hommes et les femmes (hors congés de maternité et paternité)



Présanse remercie les Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, et encourage l'ensemble des SPSTI à se mobiliser pour la prochaine phase de collecte, dès le début de l'année 2026.

Le rapport de branche et le rapport chiffres clés, édition 2025, sont désormais disponibles sur la plateforme Qualios, en format PDF. Comme chaque année, les SPSTI ont également accès à deux synthèses régionales, l'une pour l'activité, issue du rapport chiffres clés, l'autre pour les données sociales, issue du rapport de branche. Ces synthèses régionales permettent de comparer la situation de la région à celle au niveau national.

Rappelons que la plateforme Qualios est accessible à partir du site de Présanse, dans la rubrique « Les SPSTI et leurs actions ». L'identifiant et les mots de passe sont spécifiques à Qualios, pour préserver la confidentialité des données intégrées à cette plateforme, notamment sur la partie RH. ■

### Ressources :

► <https://presanse.qualios.com>

### Contacts :

► Les SPSTI peuvent contacter [g.bourdel@presanse.fr](mailto:g.bourdel@presanse.fr)